

territoire du Ruanda-Urundi
Résidence de l'Urundi
Territoire de Muhinga

Transmis à Monsieur le Chef du Service des Contentieux et de la Justice à Usumbura

Muhinga, le 7 mars 1956
Le Gardien de Prison.
R.GIEGAS

E 562-04101
PROCES-VERBAL
-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

16/3/5
D
MFTS

L'an mil neuf cent cinquante six, le septième jour du mois de mars,

Devant Nous, GIEGAS Roger Joseph Cornelius, Gardien de Prison à Muhinga,

Comparait le nommé BATERA fils de Mikunzi et de Mvuhiye, originaire de Nyamugari, Cheffeire Biha, s/Chefferie Ndumwami, Territoire de Muramvya, actuellement en détention à la prison de Muhinga.

Nous lui avons donné connaissance de l'Ordonnance n° 13/LC 35/56 de Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi, accordant sa libération conditionnelle, et lui ont laissé copie.

Nous l'avons invité de nous faire connaître la localité où va résider et il nous a déclaré ce qui suit:

" Je résiderai à Usumbura , à la colline KANYOSHA, s/Cheffie Mushatsi , Chefferie Rufuruguta. J'essayerai de m'engager comme cantonnier au Service des Travaux Publics à Usumbura

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal aux mêmes jour, mois et an que dessus

Je jure que le présent procès verbal est sincère

Le comparant

BATERA

Le Gardien de prison

16/3/5
D
MFTS